mettre à leur disposition les collections de marchandises en usage dans les pays explorés.

Il faut, en un mot, prouver aux commerçants et aux industriels, — surtout à ceux-ci — qu'ils peuvent trouver là-bas, non seulement le placement de leur production, mais même des débouchés suffisants pour augmenter cette production.

Il faut les encourager (pécuniairement au besoin) à fonder des comptoirs en Afrique et à établir une ligne de vapeurs entre Anvers, Dunkerque, le Havre, Marseille et Zanzibar.

Des tissus de Roubaix (genre Zéphir) ont déjà été envoyés là-bas et ont été vendus aussitôt leur arrivée. Tous nos articles, tant en soie qu'en laine et coton, y sont très goûtés, surtout s'ils sont de nuances vives.

Mais, le climat est malsain, nous répondra-t-on, et la preuve, c'est que vous venez de citer les noms des explorateurs belges, qui sont morts victimes de leur courageuse initiative.

Un commissionnaire de Roubaix M. A. D., qui a exploré l'Afrique orientale dans un but commercial, croit, et un séjour prolongé que celui qui a écrit ces lignes a fait lui-même dans les pays intertropicaux nous porte à croire que les premiers explorateurs ont été plutôt victimes des fatigues du voyage, de la privation du sommeil, du changement de nourriture, que des influences climatériques. Il en serait tout autrement s'il s'agissait d'une installation définitive, permettant aux colons de vivre paisiblement dans ces contrées. Depuis 1845, la maison Rabaud frères et Cie de Marseille possède à Zanzibar des comptoirs régis par des Européens.

M. Greffulhe, de Sauve (Gard), qui est en ce moment à la tête de ces comptoirs, et qui habite ces contrées depuis plusieurs années, ne se plaint nullement du climat.

Nous pensons donc qu'il est de la dignité du comité français de prendre sa part d'initiative dans l'entreprise à laquelle il semble n'avoir donné qu'une adhésion platonique, car, malgré les efforts puissants du Roi des Belges et l'appui financier qu'il ne cesse de lui donner, l'association internationale ne pourra, seule, mener à bonne fin une œuvre aussi gigantesque que la colonisation de l'Afrique centrale.

V. DUBURCQ.

P.-S. — Nous apprenons à l'instant que M. Greffulhe, représentant à Zanzibar de la maison Rabaud frères de Marseille, est arrivé hier en cette dernière ville par le vapeur *Sangalien*. On nous assure que M. Greffulhe doit venir sous peu, à Roubaix.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Ce matin a été célébré, dans l'Eglise du Sacré-Cœur, à Roubaix, au milieu d'un nombreux concours de fidèles, un service funèbre pour le repos de l'âme de S. A. le Prince Impérial.

La messe a été dite par M. l'abbé Thomas, curé de la paroisse. M. Pierre Catteau conduisait le deuil.

Les entrepreneurs de bâtiments, constructeurs-mécaniciens et tous ceux qui exercent des professions qui se rattachent à ces industries, ont souvent regretté de voir juger les causes qu'ils avaient à présenter au tribunal de commerce par des magistrats sans doute impartiaux, mais ne possédant pas les connaissances techniques nécessaires pour examiner avec compétence ces questions d'un ordre tout spécial.

Pour apporter un remède efficace à ce regrettable état de choses, la Chambre syndicale a décidé de proposer aux électeurs la candidature de M. Emile Picavet, à l'un des deux sièges de juges suppléants vacants.

M. Dumortier Cuignet est candidat au second siège.

Nous rappelons que c'est demain, mardi, de 11 heures à une heure, que cette élection a lieu.

Nous apprenons avec une très-vive satisfaction, que le 1er prix du grand concours donné hier, à Lille, par la Fédération des sociétés de tir du Nord et du Pas-de-Calais, a été remporté par un de nos concitoyens, M. Philippe Suin, vice-président des carabiniers du *Petit-Château*.

La messe de Brosset, chantée hier, dans l'église St-Christophe de Tourcoing, pour la cérémonie de la Pentecôte, a été très-écoutée et très-goûtée par les nombreux fidèles qui se pressaient dans la nef.

Les effets de chœurs ont été magnifiques ; les *soli*, irréprochables.

Nous reviendrons sur ce sujet.

Le matin, beaucoup de Roubaisiens sont venus en pèlerinage à la Marlière. L'après-midi c'est un grand nombre de Tourquennois qui se sont rendus à Roubaix pour entendre la *Grande-Harmonie*, à la promenade des *Puits*.

La circulation a été grande, hier entre Tourcoing et Roubaix. Le service des Tramways a fait d'excellentes recettes, dont la moyenne pour chaque car, a été de 132 francs.

Nous avons fait prendre des nouvelles de M. Emmery, capitaine d'état-major, qui est tombé vendredi dernier, au Concours hippique, en s'exerçant dans la piste, avant l'heure fixée. Son état s'est sensiblement amélioré.

L'intrépide officier est actuellement hors de danger.

Nous avons relaté, il y a quelque temps, le vol accompli chez M. Baratte, rentier. Nous apprenons que ce dernier offre aujourd'hui une récompense sérieuse à ceux qui pourraient mettre la justice sur les traces de la coupable. Voici son signalement, ainsi que celui de sa fille qui l'accompagne :

1. Seaillienez, Odile (veuve Verdez), née à Fresnes-lez-Montauban (Pas-de-Calais), domiciliée en dernier lieu à Lille, rue Masséna, 68, servante, âgée de 36 ans, taille 1 m. 55, cheveux et sourcils bruns, yeux presque noirs, nez pointu, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint coloré.

Marques particulières :

Pommettes rouges, rapport ou grain de beauté garni d'un léger duvet, est placé de chaque côté du menton, deux dents sont en saillie de chaque côté de la bouche.

2. Verdez, Blanche, née à Gavrelle (Pas-de-Calais), 15 ans, taille 1 m 35, cheveux et sourcils châtains, yeux bleus, nez petit et pointu, bouche assez grande, menton rond, visage très rempli, teint coloré.

Il y a une Providence, ou du moins un ange gardien pour les petits enfants.

Avant-hier matin, une petite fille de dix-huit mois, laissée à la garde de sa sœur aînée, âgée de 10 ans, est tombée, d'un troisième étage, dans la cour de la maison du sieur B..., rue Charles Quint, à Lille.

La mère de l'enfant, Mme B..., qui faisait la lessive, dans cette cour, eut la force d'aller relever le pauvre petit être, qui était venu, croyait-elle, se briser sur le pavé. La malheureuse mère avait présumé de ses forces, et elle tomba comme anéantie auprès du corps de son enfant. On accourut à leurs secours et la mère revint bientôt de sa faiblesse ; ce fut avec une joie qui se comprend qu'elle apprit que la petite fille, tombée de cette effroyable hauteur, n'avait que des contusions que le médecin espère être sans gravité. A moins de complications internes, il croit pouvoir répondre de la vie de l'enfant.

Samedi matin, vers 7 heures 1|2, deux chevaux appartenant à Mme veuve Mathieu Parent, rue Basse, à Lille, ont été tués par le chemin de fer à Loos, à la barrière du chemin d'Emmerin. La barrière n'avait pas été fermée et les chevaux, attelés à un lourd chariot, étaient déjà au milieu de la voie, quand le conducteur vit arriver un train de voyageurs venant de Lille. En vain il essaya de faire reculer l'attelage, la locomotive tamponna les deux chevaux et les emporta au loin. L'un fut lancé à environ 50 mètres plus loin et l'autre à une centaine de mètres. Ce dernier surtout est affreusement mutilé. Le conducteur en a été quitte pour la peur.

La police de sûreté recherche actuellement un ouvrier de M. L..., imprimeur à Lille, inculpé d'un vol d'une somme d'argent au préjudice de son patron.

Elle a arrêté vendredi, en vertu d'un mandat décerné par M. Bacquet, juge d'instruction, un aveugle nommé Jean Maréchal, et demeurant actuellement rue d'Arras, inculpé de viol, commis il y a quelques temps à Comines.

Hier matin, au moment où un ouvrier fondeur, chez MM. Degrave et Mignot, rue d'Isly, déposait un lot de cuivre dans un creuset où se trouvait déjà une certaine quantité de métal en fusion, une forte détonation se produisit et un morceau du métal projeté hors du creuset lui laboura le front. M. le docteur Dhaine, appelé en toute hâte, lui donna les soins que réclamait sa position.

Dans la journée d'hier un bracelet a été perdu dans le chemin qui sépare l'église Notre-Dame de la rue du Haze.

Récompense à qui rapportera cet objet rue du Haze, 61.

CONCOURS HIPPIQUE DU NORD.

5e JOURNÉE

Voici les résultats des concours qui ont été donnés hier samedi, à quatre heures :

1° Prix couplés :

1er prix : *Abdal* et *Baladin*.
2e, *Yatagan* et *Epernay*.
3e, *Absinthe* et *Albanais*.
4e, *Kopeck* et *Curette*.
5e, *Labanque* et *Lueur*.
6e, (Flots de rubans) *Urbain* et *Bergeronnette*.
7e, *Silencieuse* et *Ariane*.
8e, *Bitter* et *Cauchemar*.
9e, *Dunkerque* et *Molda*.
10e, *Bascule* et *Mi-Carême*.

2° Courses au trot :

1er prix : *Courageu* :
2e, *Surprise*,
3e, *Lambrier*.
4e, *Baba*.
5e, *Eclair*.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

PRÉSIDENCE DE M. DE VABROGER. — M. HERBAUT, substitut de M. le procureur de la République, occupe le siége du ministère public.

Séance du samedi 27 mai 1882.

Vol à la loterie

Durant la foire de Roubaix, un individu du nom de J.-B. Derack, avait monté un jeu de hazard, en compagnie de deux associés, les nommés : J.-B. Dekinter et Maurice Kosman. Le commerce allait bien, quand un jour le commissaire du quartier s'arrêta devant l'établissement, et après avoir examiné *les trucs* et pris des cartes pendant un quart d'heure, il pria le patron et les associés de le suivre à son bureau.

Sur trois invités, deux se présentèrent et malgré leurs dénégations, ils furent traduits en Police correctionnelle.

Le Tribunal a condamné le patron par défaut à 6 mois de prison, le sieur J.-B. Dekinter (qui a déjà subi près de vingt condamnations pour vol) à 4 mois et Maurice Kosman à 16 francs d'amende.

Vol de légumes à Mons-en-Barœul

Le sieur François Duponthieu, qui s'était rendu coupable de divers vols de légumes, a été arrêté le 16 mai par le garde-champêtre de la commune de Mons-en-Barœul, vers 3 heures du matin.

Depuis quelque temps, déjà des plaintes étaient déposées par les habitants des faubourgs, à propos des vols commis la nuit dans les propriétés de la banlieue.

Le tribunal s'est montré sévère à l'égard de Duponthieu, qui est condamné à 3 mois de prison et 16 francs d'amende.

Outrage public à la pudeur.

Le 15 mai, le nommé Honoré Martial, de Tourcoing, a commis un outrage public à la pudeur, sur une des places de Lille.

Traduit devant le Tribunal correctionnel, il est condamné à 6 jours de prison.

Fraude à Mouscron

Le 23 mai, G. Vannout, garçon brasseur, de Marquette, fut prié par le nommé Mazure, marchand de pommes de terre, à Croix, d'aller chercher une voiture de ces tubercules à Mouscron. Il s'y rendit et arriva à la douane de Tourcoing avec sa voiture, attelée d'un cheval et chargée de 800 kilos de pommes de terre qu'il déclara.

Les douaniers découvrirent un faux fond, contenant 200 kilos de tabac belge.

Vannout, qui est un repris de justice, en récidive légale, est condamné à un mois de prison, 2,500 francs d'amende et à un an de contrainte par corps.

Vol au porte-monnaie

Deux mauvais sujets, qui venaient de quitter la prison, et ne voulaient point travailler, ne trouvèrent rien de plus profitable que le vol au porte-monnaie.

Ils exerçaient leur industrie dans la gare d'Armentières, et le commerce marchait bien, si nous en jugeons par les nombreuses pièces déposées sur la table aux convictions.

Ces individus, qui se nomment François Dehonge et Joseph Fremont, furent conduits au Parquet, qui les traduisait, hier, devant le tribunal correctionnel.

Dehonge avoue que c'est lui qui opérait et que Fremont était chargé de la vente des objets volés. Le tribunal les a condamnés, le premier, à 13 mois de prison et le second à 2 mois pour recel et complicité de vol.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 MAI. — Mathilde Lion, rue Meyerbeer maisons Rogier 8. — Clotilde Verbeeck, rue de la Guinguette cour Mullier 25. — Joséphine Vermeulen, rue Voltaire cour Delestraint 4. — Gustave Ysebaert, rue du Luxembourg fort Cordonnier 5. — Ferdinand Debouver, quai de Leers 2. — Séraphin Vandewalle, rue d'Alma cour Wattel 47. — Léonie Raick, rue Ste-Elisabeth prolongée maisons Alloncius. — Jeanne Chantry, rue Decrême cour Barenne. — Félix Lemaire rue de la Potennerie maisons Loridant. — Louise Brierre, rue de Tourcoing 53.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 MAI. — Alfred Blomme, 11 mois rue de Wasquehal. — Mathilde Lecroart, 1 an rue Archimède 102. — Léonie Leeuwe, 1 an rue du Luxembourg fort Cordonnier 50.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

NAISSANCES

Du 27 mai. — Berthe Vanhaecke, rue St-Pierre. — Louis Delfortrie, rue de la Croix. — Cécile Potier, au Hallot. — Eugène Lesaffre, rue Quietem. — Raphaël Barrenne, rue de la Boule d'Or. — René Leduc, rue de la Gare. — Gabrielle Tiberghien, Moulin-Fagot.

MARIAGES

Du 17 mai. — Julien Holvoet, 36 ans, fileur, et Philomène Vandenbrouck, 42 ans, sans profession.

DÉCÈS

Du 27 mai. — Amélie Ledonker, 59 ans, 6 mois, rue de Lille, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Bottremieu-Delécluse**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Rosine Delécluse**, décédée à Roubaix, le 28 mai 1882, à l'âge de quarante-cinq ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 30 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Louis, fort Lefebvre, 4.

Les amis et connaissances de la famille **Roger-Chieus**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de **Léon-Paul-Eugène Roger**, décédé à Roubaix, le 28 mai 1882, à l'âge de 2 ans et 17 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Anges Solennels, qui auront lieu le mardi 30 courant, à 4 heures 1|2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fabricants, 30.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 31 mai 1882, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Désiré Degrieck**, boulanger, époux de Dame **Rosalie Broutin**, décédée à Roubaix, le 29 mai 1881, à l'âge de 50 ans. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 1er juin 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Blanche-Sidonie Bouvy**, épouse de Monsieur **Edmond Hérouet**, décédée à Roubaix, le 29 avril 1882, à l'âge de vingt trois ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 31 mai 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Eugénie Josson**, épouse de Monsieur **Albert Deschamps**, décédée à Roubaix, le 28 avril 1882, à l'âge de 26 ans et 5 mois. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Louis Tiberghien**, receveur d'octroi, époux de Dame **Estelle Florin**, décédé à Roubaix, le 21 avril 1882, à l'âge de 48 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera, célébré en l'église du Sainte-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Victoire Thesse**, décédée à Roubaix, le 17 avril 1882, dans sa 42e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présen avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

Cassel. — Mardi, un journalier nommé D. Dehaeze, agé de vingt-huit ans, eut la malheureuse idée de grimper sur un chêne haut de quinze mètres pour y détacher une branche morte. Au moment où il appuyait sur cette branche qu'il avait en partie sciée, il perdit l'équilibre et tomba ; il se brisa la colonne vertébrale. Dehaeze ne tarda pas à succomber.

Gouzeaucourt. — Jeudi matin a été trouvé pendu dans sa cave le nommé Tordeau Alexandre, âgé de 59 ans, tisseur.

Cet individu se livrait fréquemment à l'ivresse par l'alcool.

Hermies. — Un idiot, de quinze à vingt ans, paraissant muet, est arrivé dans cette commune le 21 mai au soir. Il est vêtu d'un paletot noir, pantalon de drap foncé, chapeau de paille. Taille 1 m. 65, cheveux blonds, yeux bleus. Il a été impossible d'établir son identité.

Englancourt. — Le 18 mai, la nommée Beaude Marie-Louise, veuve Rousselle, âgée de 66 ans, propriétaire à la rue Lagasse, commune d'Englancourt (Aisne), a été trouvée noyée, à 5 heures du matin, dans une petite fosse en face de sa maison. Elle y était tombée en puisant de l'eau ; un seau lui appartenant était sur le bord.

On attribue cet accident à la gêne que la veuve Rousselle éprouvait dans ses mouvements à cause de rhumatismes dont elle était affectée.

Wavrans. — Un terrible accient vient de jeter la désolation dans notre commune.

Un garçon brasseur de la brasserie G. à Wavrans, est tombé dans la chaudière bouillante. quelques heures plus tard ce malheureux rendait le dernier soupir au milieu des souffrances les plus horribles.

FAITS DIVERS

Un *match* intéressant sera disputé prochainement, au tir de l'avenue d'Antin, à Paris, entre deux gentlemen de la colonie étrangère de Paris. Le compte de F... a parié de casser cinquante assiettes sur cinquante balles, au commandement.

Un pari de ce genre a été fait et perdu il y a peu de jours, par M. Carle des Perrières. M. Henri Catier, le lauréat du grand prix de tir de cette année, est le seul qui, jusqu'à présent, est arrivé à ne jamais manquer son assiette. Après lui vient M. Carle des Perrières et le baron de Magressa titulaire d'une médaille d'argent de première classe. Puisque nous sommes avenue d'Antin, annonçons que, depuis le 1er mai, le concours annuel du tir au commandement est commencé, et sera clos le 31 juillet. On sait que le commandement est donné au métronome, réglé à cent battements par minute, et que, toute balle tirée après le commandement : *trois* ! est perdue, et le carton ne peut avoir droit à un prix.

INFAMIE LAIQUE. — La Cour d'assises de Bordeaux a acquitté le frère Hap, directeur de l'école de Paillet, contre lequel les journaux républicains avaient publié une foule d'accusations ignobles. Il a été démontré par les débats, que le frère était entièrement innocent, et que ses prétendues victimes n'avaient fait que réciter des leçons soigneusement apprises.

Les habitants de Paillet, venus pour suivre les débats, ont fait une ovation au digne persécuté et l'ont reconduit en triomphe jusqu'à son école.

Il va sans dire que le lendemain de l'arrestation du frère Hap, l'administration ouvrait une école laïque à Paillet.

— Un crime épouvantable vient de se commettre à Oupia (Hérault).

Vers onze heures du soir, le sieur Capré, arrivé de Tunis depuis deux mois environ, rentrait à Beaufort, après avoir passé la soirée à Oupia, auprès de sa future, avec laquelle il devait se marier dans quelques jours.

Arrivé au ruisseau de l'Escut, situé à mi-chemin entre ces deux localités, il reçut à la tête un premier coup de feu qui fit sauter au loin une partie de la cervelle et du crâne. Capré tomba la face contre terre ; alors l'assassin lui tira un deuxième coup de fusil qui lui brisa la colonne vertébrale, traversa l'estomac et sortit au-dessous du cœur, après quoi le misérable écrasa d'un coup de pierre la tête de sa victime. Le matin, le cadavre a été découvert. L'instruction, immédiatement commencée, a amené l'arrestation du sieur Caffort, que la rumeur publique désignait comme l'assassin.

— L'ŒIL DE CYCLOPE. — C'est un petit appareil très-ingénieux, de l'invention de M. Jeansaume, permettant de voir parfaitement clair la nuit, en chemin de fer, en tramway et dans les endroits les plus sombres.

L'appareil est très-simple. Sur la partie médiane d'une paire de lunettes s'adaptent deux petits crochets qui sont la base d'une double tige supportant une petite lanterne dans laquelle brûle une bougie. Les yeux sont protégés par une plaque de cuivre qui, en même temps, joue le rôle de réflecteur et projette les rayons lumineux en avant.

— LE LAIT PROVENANT DES BÊTES MALADES. — Il a été dit plusieurs fois dans les journaux que le lait provenant de bêtes malades pouvait amener des désordres dans la santé des consommateurs. Il paraît que les vases de laiterie peuvent servir d'agents de transmission au lait, puis aux consommateurs, des germes d'un grand nombre de maladies contagieuses.

On s'est sérieusement occupé, ces jours-ci, de cette question à Londres, et de nombreuses expériences ont démontré que le lait pouvait communiquer plusieurs maladies terribles, particulièrement la variole, la fièvre typhoïde, la diphtérie, la scarlatine, etc. Il suffit même que les vases à lait aient été lavés avec de l'eau pouvant en contenir les germes.

Pour éviter ces inconvénients, la laiterie modèle d'Aylesbury, à Londres, a organisé son établissement dans des conditions hygiéniques spéciales, de façon à éviter tous les dangers.

Voilà des faits propres à tenir en éveil les consommateurs de lait, surtout dans les grandes villes, où les nourrisseurs, pour obtenir du lait plus économiquement, tiennent les vaches enfermées dans des étables peu aérées et chaudes, afin qu'il n'y ait aucune déperdition de nourriture ; on sait qu'avec ce système les bêtes sont souvent malades, et particulièrement atteintes d'étisie.

Il y en a qui vont jusqu'à dire que les nombreuses maladies de poitrine que l'on voit à Paris pourraient bien, pour une part, provenir de cette cause, qui n'est, en tous cas, pas étrangère aux innombrables cas d'anémie que l'on constate tous les jours.

Les journaux étrangers. — Toute l'Allemagne est en ce moment en émoi, à cause de la mort du poirier qu'on voyait sur le Walser-Feld, près de l'Untersberg, non loin de Salzbourg :

Depuis un temps immémorial, racontent les journaux allemands, ce poirier, nouveau palladium de l'Allemagne, fleurissait et portait des fruits tant que les affaires de l'Allemagne étaient prospères ; mais le marasme s'emparait de lui toutes les fois que la gloire et la puissance nationales déclinaient. Vers la fin du siècle dernier, à l'époque où l'empereur François II déposa la couronne, l'arbre mystérieux parut s'associer au deuil public et ne donna ni fleurs, ni feuillage, ni fruits. On crut que c'en était fait de lui ; toutefois, on le laissa subsister, comme un vieux souvenir.

Mais, en 1848, au moment où tous les efforts tendaient vers l'unité allemande, le poirier sembla tout à coup reprendre une nouvelle vie et se couvrit çà et là d'un peu de verdure. Enfin, en 1871, comme pour fêter la gloire des armées allemandes, le poirier donna une luxuriante frondaison.

Une vieille légende dit à propos de cet arbre :

Un grand peuple sera vaincu et un prince, dont la race a de profondes racines dans le cœur de l'Allemagne, viendra suspendre son bouclier aux branches du poirier, et il sera élu empereur par les princes allemands.

L'empereur Guillaume n'est pas venu suspendre son bouclier à l'arbre, mais il est venu à Gastein, c'est-à-dire sur le territoire où se trouve le poirier, et ainsi s'est accomplie la prophétie.

Cet arbre fatidique est mort le 9 de ce mois ; beaucoup de gens en Allemagne croient que c'est un présage de malheur national.

Tant mieux !

— UN NOUVEAU LUCIFER. — On se rappelle que pour acquérir le titre de Française et se soustraire à toute menace d'expulsion, Mme Paule Minck, la bouillante conférencière, avait épousé, il y a un peu moins d'un an, un ouvrier toulonnais du nom de Négro.

Cette union n'était, bien entendu, qu'un mariage de convenances. Il s'agissait tout simplement, en allant par-devant M. le maire, de donner à Mme Paule Minck une sorte de passe-port qui lui permît de parler en tous lieux et sans crainte.

Eh bien ! le croirait-on ? un petit Négro vient de naître de cette union qui semblait devoir être stérile. Le père du nouveau-né, très-fier de son œuvre, a porté son rejeton devant l'officier de l'état-civil.

— Quels noms voulez-vous lui donner ?

— « Lucifer-Blanqui-Vercingétorix. »

Tête de l'employé. Inutile de dire que le brave homme s'est refusé à inscrire sur les registres de l'état-civil des noms aussi peu conformes aux prescriptions de la loi.

M. Négro en a référé au ministre de l'intérieur.

Blanqui-Négro, ou le petit Lucifer du collectivisme, cela ne ferait pas mal, pourtant.

— Perdican, de l'*Illustration*, nous donne l'opinion de bébé... et la sienne, sur les prétendues fables de Lafontaine :

— Allons bon ! dit bébé qui écoute, encore des fables nouvelles de La Fontaine ! Je n'en avais donc pas assez à apprendre comme ça !

Je veux bien croire que ce La Fontaine inédit soit du La Fontaine. Dans tous les cas, ce ne sont pas ces fables retrouvées qui ajouteront une grande gloire à la renommée du *bonhomme*. Cette manie d'*inédit* finira par jouer de mauvais tours à nos grands hommes. On publiera bientôt les billets que nous écrivons à nos bottiers.

Dans un catalogue d'autographes n'ai-je pas lu ceci :

« *Lamartine (A. de)*, illustre poëte. Belle lettre à un de ses compatriotes du Mâconnais, où il le remercie de l'envoi de ses « excellentes patates. »

Patates ! Lamartine ! L'amant d'Elvire mangeant des patates ! Jocelyn trouvant les patates *excellentes*. C'est l'anéantissement de la poésie.

TRIBUNAUX

La Compagnie des Allumettes

Un arrêté rendu hier par le conseil d'Etat met fin à un procès pendant depuis plusieurs années entre l'Etat et la Compagnie générale des Allumettes chimiques.

Les difficultés qui ont donné lieu à ce procès portaient, d'une part, sur diverses questions se rattachant à la reprise ou à l'écoulement du stock d'allumettes existant dans le commerce à la date du 1er janvier 1875 point de départ de l'exercice du monopole de la vente ; d'autre part, sur l'application des mesures propres à réprimer la fraude.

C'est principalement sur ce dernier point que portaient les réclamations de la Compagnie. Une loi du 28 juillet 1875 avaient rendu applicables à la détention des allumettes, les dispositions légales qui punissent la simple détention des tabacs de fraude par les particuliers et autorisent des perquisitions dans l'intérieur des habitations.

Le ministre des finances avait, à cet effet, commissionné, en qualité d'inspecteurs, un certain nombre d'agents de la Compagnie, lorsque, devant les vives réclamations qui dans le public accueillirent ces mesures, il retira, à la date du 15 juillet 1876, toutes ces commissions, en réservant aux seuls agents supérieurs de la régie le droit d'ordonner des visites domiciliaires chez les particuliers soupçonnés de fraude.

A la date du 29 mars 1878, le Conseil d'état, saisi des diverses réclamations de la Compagnie, décidait que le ministre avait pu, sans excéder ses pouvoirs, prendre la décision qui retient les commissions, mais renvoyait devant lui la Compagnie, pour y être statué sur le montant de l'indemnité à laquelle elle pouvait avoir droit, à raison du préjudice que lui avaient causé tant cette décision que les autres décisions attaquées.

Les demandes en indemnité formées, à la suite de cet arrêt, par la Compagnie des allumettes, comprenaient, entre autres chefs, une indemnité, qu'elle évalue aujourd'hui à 26 millions, pour le préjudice causé par le retrait des commissions. Le ministre des finances rejeta sur ce point la demande de la Compagnie en se fondant sur se que le retrait des commissions n'avait causé, en fait, aucun préjudice à la Compagnie, et n'avait exercé aucune influence défavorable sur le développement de la fraude et sur le chiffre de la consommation.

L'arrêt rendu hier soir par le conseil d'Etat, après une séance consacrée tout entière aux plaidoiries, repousse, sur les deux chefs de demande qui lui étaient soumis, les prétentions de la Compagnie des allumettes.

VARIÉTÉS

LA VOITURE CELLULAIRE

Au moment où l'on s'occupe activement d'établir le service des enfants moralement abandonnés, nous croyons intéressant de raconter l'histoire d'un de ces enfants qui aurait pu être sauvé par l'Œuvre, si à ce moment elle avait existé.

Cette voiture le suivra partout.

Ce qu'il dira ne s'entendra qu'à travers le sourd roulement des lourdes roues. Ce qu'il fera sera regardé à travers le jour louche du soupirail grillé de cette prison roulante.

Et si, à ce maudit précédent, il joint un extérieur qui ne prévienne pas en sa faveur, il sera toujours rejeté dans la mauvaise voie.

C'était par une triste et humide matinée de décembre, une de ces jaunes voitures cellulaires destinées au transport des détenus, s'arrêta devant le péristyle de l'hôpital, tandis que j'y arrivais.

Le geôlier, à visage dur, partagé d'une joue à l'autre par une grosse moustache grisonnante, descendit du siège en tenant à la main une sorte de clé à trou carré avec laquelle il ouvrit la portière.

Il tira de l'énorme véhicule un singulier petit être, costumé avec une étrange incohérence, et qui semblait âgé de dix à onze ans au plus.

Il était vêtu d'un veston d'enfant, crasseux, usé, mais de coupe jadis élégante, — à bords inférieurs coupés en cœur sur la hanche. Pour coiffure, sur les cheveux noirs, taillés en brosse, une sorte de toquet anglais comme en ont les cochers en petite tenue d'écurie. Pour cravate, un fichu de femme en tricot blanc, sale, à grosses mailles, dont la pointe en triangle descendait extérieurement entre les épaules. Enfin, en plein hiver, il était chaussé de minces bottines d'étoffe claire comme en portent les jeunes filles en été, et l'on voyait ses pieds rouges à travers les trous de l'étoffe.

La physionomie de l'enfant aussi bien que son costume, indiquait une de ces épaves que la police ramasse de nuit sur les immondices de Paris ; il était laid, mal venu et louchait outrageusement

Son gardien le poussait devant lui pour ne le pas perdre de vue. Ils entrèrent à gauche, sous le vestibule, dans la salle d'attente des consultations de chirurgie. Je les suivis.

— Qu'est-ce qu'il a ? dit le garçon de salle en désignant l'enfant.

— Un doigt écrasé, répond le geôlier.

— Assieds-toi là, fit le garçon.

Le singulier petit être s'assit sur un fauteuil de paille, la tête basse, la mine sombre, le regard sournois et craintif en même temps.

Je m'approchai du gros poêle qui ronflait à côté du bureau, et je fis semblant de me chauffer.

J'étais bien vêtu, le garçon manifestait pour moi beaucoup de considération ; il avait même ajouté du charbon à mon intention, en me demandant obséquieusement pardon lorsqu'il avait passé à côté de moi. Mais dès qu'il s'aperçut que j'étudiais le petit détenu, il devint soupçonneux et me regarda de travers.

Ce fut bien pis lorsque je m'avançai vers l'enfant pour lui parler ; alors le garçon et l'employé lui-même me surveillèrent avec une défiance malveillante, comme si j'eusse été un de ces personnages qui se servent de collaborateurs de petite taille pour certaines entreprises de leur industrie.

Ils ne m'auraient pas compris si je leur avais dit que je m'intéressais à cette chétive épave sociale sans la connaître, à cette herbe de prison comme ils l'appelaient.

***

Ce fut seulement au bout de trois jours que je pus revenir à l'hôpital. Je ne savais pas dans quelle salle on avait mis l'enfant, j'ignorais son nom et ne voulais rien demander au bureau.

Tout ce que je savais, c'est que sa blessure était du ressort de la pathologie externe ; il devait être dans un service de chirurgie. J'avais déjà parcouru plusieurs étages sans succès, lorsque tout à coup, au bout de la salle Sainte-Marthe, je vis un jeune malade avec la main droite empaquetée ; je le reconnus, en outre, à ses cheveux raides, taillés en brosse, et à son strabisme caractéristique.

Il faisait de la pantomime télégraphique à un autre gamin couché quelques lits plus loin. Sans doute, il s'amusait énormément, car il pratiquait ses singeries avec tous les signes de la plus grande gaieté. On aurait dit les joyeusetés d'un louveteau échappé.

Lorsque je l'approchai, il ne me sembla point qu'il me reconnaissait ; il renfonça instantanément son télégraphe et baissa les yeux d'un air sournois.

Je lui demandai ce qu'il avait.

— Je me suis écrasé le *médius*.

Je fus étonné de ce qu'il avait retenu le mot latin.

— Y a-t-il longtemps que tu es ici ?

— Depuis avant hier... c'est-à-dire depuis samedi matin, fit-il en se reprenant.

Avait-il voulu mentir, puis s'était-il rappelé que j'avais été témoin de son arrivée ?

Nous étions au mardi, il n'y avait donc que trois jours qu'il était à l'hôpital ; mais déjà ce changement de milieu l'avait étonnement transformé.

Ce nouveau milieu, ce nouveau linge, ces nouveaux vêtements, ce bon lit de malade, ce régime relativement confortable, en avaient fait un être nouveau. Le bain surtout — peut-être le premier de sa vie, en nettoyant le noir épiderme du vagabondage, avait exercé une salutaire influence sur le moral.

S'il était encore sournois, comme un être qui a quelque chose à cacher, il avait du moins perdu son air de sombre crainte.

— Comment t'es-tu écrasé le doigt ? lui fis-je en reprenant la conversation.

— D'un coup de marteau.

— Y a-t-il longtemps ?

— Peut-être un mois, répondit-il avec la plus extrême insouciance, comme si ce doigt écrasé ne le regardait pas.

— Pourquoi n'as-tu pas été soigné plus tôt ?

— Je n'ai pas de mère... je n'ai pas mon père... il travaille au dehors. Je suis seul à la maison, c'est moi « que je fais » la soupe et le ménage... Et puis, ça coûte, le médecin.

— Tu n'as ni frère, ni sœur ?

— Si, un grand frère et une sœur aussi qui fait la vie. On ne la voit jamais.

— Quel âge as-tu.

— Seize ans.

La misère physique et morale, j'en ai eu d'autres exemples, produit de ces lamentables étiolements.

— Mais on te donnerait onze ans tout au plus ? lui répliquai-je.

— C'est que je vas vous dire, fit-il en riant et montrant une denture jaune et cassée par places. J'ai eu toutes sortes de malheurs. Quant j'étais petit, j'ai eu les yeux pochés, les dents brisées, les jambes brûlées, les bras cassés, le corps écrasé et tout ça m'a empêché de devenir un tambour-major.

Cet interrogatoire, qui se prolongeait, commençait à l'inquiéter. Il ne riait plus que par effort et avait repris son air sournois. Il fut très soulagé lorsqu'il me vit partir.

***

Le jeudi, je revins et trouvai mon jeune vaurien dévoré de cruelles appréhensions. On lui avait la veille, disait-il, traversé le doigt avec une alène, puis, au moyen d'une pince, arraché la chair. Il avait souffert beaucoup.

Ce qu'il appelait une alène c'était une sorte d'aiguille mousse, en chirurgie un *stylet*, pour sonder la profondeur des plaies.

Il avait déroulé la bande de son pansement et je voyais son doigt malade. Il était déformé, enflé, livide, avec une plaie profonde, d'un blanc jaunâtre qui ne disait rien de bon.

Un élève du service, par plaisanterie, lui avait dit qu'on lui couperait le doigt. Sa crédulité était telle qu'il s'était mis à pleurer comme un bébé. On avait beau rire et se moquer, il pleurait toujours.

Enfin, lorsque le chirurgien, sans rien lui couper, eut dépassé son lit, pour aller vers un camionneur qui venait d'avoir le corps broyé entre deux voitures, l'enfant manifesta une joie bruyante et se livra aux plus comiques mouvements de tête et de bras. On aurait dit les contorsions joyeuses d'un singe qui savoure une noix de coco.

Sais-tu lire, ajoutai-je, voyant que nous étions en veine de bon sentiment.

Il remua la tête affirmativement.

— Et écrire ?

— Peuh !... autant n'en pas parler.

— Voyons, lis-moi ça, lui dis-je après avoir sorti de ma poche : *la mort de l'ivrogne*, par Dickens. J'avais apporté ce petit livre avec préméditation.

Il approcha le livre de son nez, le porta de côté sur son bon œil et, l'écarquillant, il parvint à estropier le nom de l'auteur, au lieu de Dickens, il lisait *Dichens*. J'ouvris dans les pages et, en s'appliquant, il finit par me lire une ligne assez passablement.

— Eh bien ! lui dis-je, je te laisse ce livre.

Après s'être essuyé les doigts sur le flanc de sa capote, il prit le livre dans ses mains avec joie, l'éleva au-dessus de sa tête en sautant de bonheur et s'écria à plusieurs reprises : « Merci ! merci, monsieur ! Oh ! que je suis content ! »

Mais, s'il avait les sensations vives, elles se succédaient aussi avec la plus extrême mobilité et je n'avais pas quitté la salle que déjà, comme un sapajou qui saute d'un miroir à une pomme, il avait jeté le livre sur son lit et était parti gaminer dans la salle avec un autre petit malade.

***

Je revins le surlendemain seulement.

Lorsque j'entrai, il était couché et sommeillait tranquillement, innocemment, comme un enfant sans remords et sans souci, qui n'a jamais eu le moindre rapport avec la voiture cellulaire. Dans ce sommeil on ne voyait plus qu'il louchait et son ingrate physionomie avait même quelque chose d'intéressant.

J'interrogeai, en attendant, un ouvrier de l'Imprimerie Nationale qui avait eu trois doigts de la main droite broyés dans l'engrenage d'une machine, lorsque le singulier petit être s'éveilla.

J'allai aussitôt à lui. Il avait lu mon livre, plus deux autres de la bibliothèque de l'hôpital.

— Oh ! monsieur, s'écria-t-il, c'est le plus intéressant, le vôtre ! Oh ! que je vous remercie.

Et ses yeux louches brillaient de reconnaissance et toute sa physionomie mobile s'animait du bonheur que l'on ressent lorsqu'on vient de faire sa première lecture attachante.

— Quel ivrogne ! reprit-il en faisant allusion au récit de Dickens, quel pas grand chose, monsieur, que cet homme qui va encore se soûler quand sa femme vient de mourir. Il finit mal, aussi, et il ne l'a pas volé.

— Tu liras l'autre histoire, *la femme au voile noir*, et tu verras encore, là, où mène la mauvaise conduite.

— Vous me laisserez le livre ?

— Mais oui, tant que tu voudras.

— Oh ! quelle chance, je pourrai tout lire.

— Est-ce que tu lis bien ?

— J'y mets un peu de temps, mais je comprends bien, allez.

— Et tu ne sais pas écrire, décidément ?

— Pas la peine d'en parler, j'écris très mal.

— Combien de temps est-tu allé à l'école ?

— Pendant sept ans.

— Et tu n'en sais pas plus ?

— Je vas vous dire : dès que j'ai su à peu près lire on me faisait montrer l'alphabet aux petits. Je leur montrais avec un grand bâton... comme ça, sur le tableau ; j'étais moniteur.

Il était bon à quelque chose, puisqu'on en avait fait un moniteur. Quelle indignité de lui avoir fait perdre son temps ainsi ! S'il en avait su davantage, peut-être ne serait-il pas devenu une si misérable épave.

— C'est mon père, reprit-il sérieusement qui m'a perfectionné, et il avait une drôle de manière pour me faire apprendre.

— Comment cela ?

— Il est ouvrier sellier pour voitures, pendant le siège il faisait des traits en cuir pour l'artillerie, il me faisait lire à côté de lui et quand je n'allais pas, bimm, un coup de courroie.

Le voyant expansif : C'est le moment, pensai-je, d'aborder le point délicat.

— Si ton père est sévère, lui dis-je, c'est sans doute parce que tu lui as joué plus d'un tour.

— Oh ! non, monsieur, je vous jure !...

— Ne mens pas... Je sais comment tu es arrivé ici.

Il ne perdit pas contenance, il ne se troubla point.

— Eh bien, oui, je suis arrivé dans le panier à salade.

— Pourquoi celà ?

— Parce que je m'étais échappé de la maison, mon père m'avait enfermé, et moi, j'aime pas qu'on m'enferme.

Tu t'es sauvé par la fenêtre ?

— Non, c'était trop haut. Et se mettant à rire et à faire ses grimaces de malin singe, il me dit qu'il avait dévissé la serrure et s'était envolé.

Cette leste façon d'en user avec la serrure et qui semblait dénoter une certaine expérience, me causa une impression très désagréable.

- Mais l'on ne t'a pas arrêté uniquement parce que tu étais dehors, il doit y avoir autre chose.

— Non, monsieur, rien de plus... Je suis allé avec d'autres du côté de Grenelle et la nuit on m'a pincé. J'ai dit que je demeurais rue Abattucci, on m'a répondu : c'est trop loin, et au lieu de me ramener chez nous on m'a mis au poste.

Tout cela, c'était bien sommaire et il passait sans doute certains détails avec intention, mais à quoi bon le pressurer, je n'en aurais probablement tiré que des mensonges, et une fois engagé dans un système, il n'aurait pas voulu en démordre.

— Et ton père ne sait rien ? continuai-je en changeant mes batteries.